

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2024

ABROGATION DE LA RETRAITE À 64 ANS - (N° 613)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 957

présenté par
M. Mendes

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 80 par les mots :

« et un et demi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli